



Pénalité caf sur mon rsa

Par **Charlene1**, le **22/01/2019** à **22:54**

Bonjour ,

Je vis actuellement seule avec mon enfant de 16 mois , je suis séparé du père de mon enfant .

Je touche le rsa depuis la naissance de Monfils en septembre 2017 . La caf me versait 727euros de rsa et a partir de avril 2018 il est passé à 575 euros .

Le papa verse une pension alimentaire de 50 euros par mois c'est un accord à l'amiable qu'on a fait et la caf est au courant .

Avez vous des réponses à cette baisse de rsa ?

Merci

Par **Visiteur**, le **23/01/2019** à **00:39**

Bonjour

Une pension alimentaire et rsa ne sont cumulables, la pension est donc déduite du plafond.

Avez vous utilisé le simulateur rsa sur le site de la caf ?